

Les activistes de Code Rouge déposent plainte auprès du Comité P en raison de faits de violence policière inadmissible

Une vingtaine d'activistes de Code Rouge déposent plainte auprès du Comité P pour violences policières le week-end dernier. Les activistes, dont la plupart n'enfreignaient la loi d'aucune façon, ont été blessé-es au cours de la répression policière. Ces témoignages ne sont que la partie émergée de l'iceberg. D'autres plaintes suivront, notamment sur les mauvais traitements infligés aux centaines de personnes arrêtées, dont les droits fondamentaux ont été ignorés et bafoués.

Samedi dernier, 1 200 activistes ont participé à l'action non violente de Code Rouge à Anvers et à Liège, au cours de laquelle iels ont réussi à mettre à l'arrêt l'aéroport de Deurne et l'entrepôt d'Alibaba. Les demandes de Code Rouge : l'interdiction des jets privés, la fin des subventions à l'aviation et davantage d'investissements dans les transports publics. Avant même que ces activistes pacifiques n'enfreignent la moindre loi, iels ont été arrêté-es - souvent violemment - par une présence policière massive. [1] 460 personnes ont été privées de liberté sans avoir enfreint la loi, 150 d'entre elles n'ayant même pas posé un pied sur la voie publique.

Nous disposons de nombreuses images des violences policières du week-end dernier. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez utiliser ces images dans vos articles.

"La brutalité et la mauvaise conduite de la police à l'encontre de manifestant-es pacifiques portent profondément atteinte à notre droit à manifester et à notre démocratie", déclare Chloé Mikolajczak de Code Rouge. "Contrairement à la police, nos activistes sont resté-es non violent-es tout le temps. Beaucoup ont eu l'impression que les agents avaient reçu l'ordre de réprimer durement leur action, une impression difficile à dissiper au vu des nombreux cas de brutalité. Ces faits de violence portent malheureusement atteinte à la réputation des officiers qui ont, eux, traité correctement les personnes arrêtées. Quoi que vous pensiez de notre action, en vertu de l'État de droit, les personnes arrêtées ont droit à de la nourriture, de l'eau, une assistance médicale et des informations juridiques. Contrairement à la protection des jets privés, que la police a pourtant assurée, il s'agit là de droits fondamentaux. Et ces droits ont été refusés à de nombreuses reprises".

Une sélection des nombreux récits parvenus au sein des activistes de Code Rouge :

- À Anvers, un activiste a eu le bras et les doigts cassés à cause de coups de matraque de la police ; il a été opéré et est en incapacité de travail pour une durée de trois mois.
- À Liège également, une personne a eu le bras cassé après qu'un policier l'ait tordu.
- Les personnes placées en cellule se sont vu refuser l'accès à des médicaments d'importance vitale, même après une insistance répétée : insuline, hormones, médicaments contre l'asthme.

- Les personnes ayant reçu du spray au poivre dans les yeux n'ont pas été soignées en cellule. [Le Comité P s'est déjà prononcé précédemment](#) sur la problématique l'utilisation du gaz poivré dans le cadre de la désobéissance civile.
- Les demandes d'assistance médicale ont été ignorées, alors que tout détenu a droit à une assistance médicale.

Certains **observateurs légaux**, c'est-à-dire des personnes qui ont observé l'action sans y participer, ont déjà témoigné de leur expérience dans les médias. On citera notamment les cas du président de la Ligue des droits humains, arrêté à Anvers, et d'un député Groen, qui s'est exprimé sur la violence disproportionnée.

Le **journaliste** Vincent Kanté entend également déposer une plainte auprès du Comité P. [Son reportage sur Code Rouge](#), montre le traitement brutal dont il a fait l'objet par la police, alors qu'il était clairement reconnaissable en tant que membre de la presse. [2]

Prochaines étapes

Les plaintes déposées auprès du Comité P ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Code Rouge, en collaboration avec les activistes concerné·es et leurs avocat·es, étudie la possibilité d'également déposer des plaintes auprès des tribunaux et de l'Inspection générale.

Notes :

[1] Nous disposons de nombreuses images des violences policières du weekend dernier. N'hésitez pas à nous contacter pour y avoir accès. Vous pouvez utiliser ces images librement, en veillant à ce que les activistes n'y soient pas reconnaissables.

[2] Le reportage peut être visionné ici, le clip dans lequel Kanté est violenté commence à 9:00 : <https://www.youtube.com/watch?v=mL0ZagPYpMg>